



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 juin 2024  
Français  
Original : anglais

### Lettre datée du 11 juin 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Dans sa résolution [2691 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité m'a prié de lui faire un point sur la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH) dans un délai d'au moins un mois avant la date à laquelle le mandat de la Mission doit venir à expiration, à savoir le 14 juillet 2024. Créée en application du paragraphe 1 de la résolution [2452 \(2019\)](#) du Conseil, la Mission est chargée de faciliter l'application de l'Accord sur la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa, comme le prévoit l'Accord de Stockholm ([S/2018/1134](#), annexe).

Depuis mon précédent point, présenté le 13 juin 2023 ([S/2023/432](#)), la MINUAAH a continué de poursuivre les priorités qui y étaient énoncées, à savoir : a) intensifier progressivement sa surveillance des ports et du cessez-le-feu à l'échelle de la province ; b) rétablir les canaux de communication et de liaison entre les parties ; c) rouvrir les voies propices à la désescalade ; d) donner la priorité aux points d'entrée pour l'instauration de la confiance et la lutte antimines, tout en aidant les parties à calibrer la mise en œuvre de l'Accord.

#### Dynamique militaire et politique

Dans l'ensemble, la situation dans la province de Hodeïda est restée stable depuis le retrait unilatéral des forces progouvernementales en 2021, une trêve négociée par l'Organisation des Nations Unies ayant été observée par la suite entre avril et octobre 2022. Les principes fondamentaux de la trêve ont continué à être appliqués dans les faits jusqu'en 2024. De manière générale, les hostilités entre les parties ont diminué, même si des échanges de tirs et des violations du cessez-le-feu à l'échelle de la province continuent de se produire sur les lignes de front dans les districts du sud, notamment ceux de Heïs et de Touheïta. Jusqu'à présent, elles ont été de nature tactique et n'ont entraîné aucune évolution majeure dans le paysage stratégique du conflit à Hodeïda, malgré une multiplication notable des appels lancés par les deux parties incitant publiquement à mener de nouvelles offensives militaires dans la province.

La situation militaire dans la province de Hodeïda continue d'être influencée par la dynamique des autres lignes de front au Yémen. L'évolution des priorités des parties et l'affectation des ressources à d'autres zones de conflit au Yémen ont probablement contribué à la récente baisse des hostilités à Hodeïda. Néanmoins, la poursuite des combats et le renforcement militaire dans les provinces voisines, en particulier dans la province de Taëz, ont continué à avoir des répercussions sur les conditions de sécurité à Hodeïda.



La plupart des victimes du conflit qui fait rage dans la province ont été blessées ou tuées en raison de mines et restes explosifs de guerre et non du fait des hostilités entre les parties. Hodeïda reste la province la plus touchée par les mines et restes explosifs de guerre au Yémen. En outre, l'utilisation continue de tirs d'artillerie, de mortiers et de roquettes le long des lignes de front donne lieu à la découverte de nouveaux engins non explosés, ce qui ne fait qu'accroître la pollution à laquelle il faut remédier. Entre le 1<sup>er</sup> juin 2023 et le 31 mai 2024, la Mission a enregistré un total de 84 incidents liés aux mines terrestres et aux restes explosifs de guerre, qui ont fait 120 victimes civiles, dont 8 femmes et 44 enfants.

L'espace politique à Hodeïda reste très disputé, les parties continuant à mettre en œuvre et à promouvoir des initiatives socioéconomiques dans les zones de la province qu'elles contrôlent afin d'étendre ou de consolider leur autorité administrative. Principalement axées sur l'agriculture et la pêche, l'éducation, les soins de santé, l'eau et l'assainissement, ces initiatives consistent notamment à promouvoir des slogans politiques dans les camps de vacances pour enfants et jeunes dans les zones contrôlées par les houthistes. Il convient également de souligner l'accent mis par les parties sur le développement des infrastructures portuaires dans les différentes zones qu'elles contrôlent.

Depuis octobre 2023, des manifestations hebdomadaires de grande ampleur sont organisées par les houthistes dans la ville de Hodeïda et ses environs en soutien aux Palestiniennes et Palestiniens. Plus de 250 manifestations ont été tenues entre octobre 2023 et mai 2024. Si elles restent pacifiques, elles se sont considérablement intensifiées au cours de cette période, tant sur le plan de la fréquence que de la participation, attirant des milliers de personnes dans plus de 20 sites différents à travers la province. Souvent dirigées par des personnalités politiques houthistes, elles visent à commémorer des dates clés ou à célébrer des anniversaires liés au conflit qui sévit au Yémen ou au conflit israélo-palestinien.

Le discours public de certains acteurs politiques du Gouvernement yéménite est de plus en plus axé sur la critique de l'Accord de Stockholm, compte tenu en particulier des attaques commises par les houthistes en mer Rouge qui ont été signalées dans la province. Les opinions hostiles à l'Accord de Stockholm continuent de dominer le discours public dans les zones contrôlées par le Gouvernement, le contrôle de Hodeïda par les houthistes et les attaques perpétrées par ces derniers en mer Rouge étant imputés à l'Accord. Les appels à la reprise des hostilités et à une action militaire dans l'intention de reprendre le port de Hodeïda, de même que les demandes d'appui au Gouvernement adressées à la communauté internationale, ont été amplifiés par les médias locaux.

Le paysage médiatique du Yémen reste très polarisé et révèle le profond fossé qui existe entre les parties. La MINUAAH et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble sont souvent victimes de campagnes de désinformation et de mésinformation. La Mission est préoccupée par l'augmentation des logiciels robots dans les médias sociaux, qui amplifient la propagation d'informations fausses et trompeuses en ligne, dont certaines visent directement la MINUAAH et l'Accord de Stockholm.

### **Comité de coordination du redéploiement et mécanismes de désescalade**

En septembre 2023, le Chef de la Mission a tenu une réunion à Aden avec la délégation du Gouvernement yéménite auprès du Comité de coordination du redéploiement. Cette réunion a constitué une avancée majeure, puisqu'il s'agissait des premiers échanges officiels entre la MINUAAH et l'ensemble de la délégation gouvernementale auprès du Comité depuis trois ans, dans le prolongement des réunions bilatérales organisées entre le Chef de la Mission et certains membres du

Comité au mois de mars de la même année. Les échanges en question ont permis de réaffirmer la volonté commune de renforcer la présence de la Mission dans les parties de la province de Hodeïda contrôlées par le Gouvernement. En outre, le 11 novembre 2023, le Chef de la Mission et la délégation gouvernementale auprès du Comité ont tenu une réunion dans le district de Khokha pour examiner l'avancement de l'exécution du mandat de la MINUAAH dans le sud de la province. Les participants ont également étudié les moyens de faciliter les patrouilles de la Mission dans les zones de front afin d'améliorer l'exactitude des informations communiquées au sujet des violations du cessez-le-feu. Le Gouvernement s'est déclaré préoccupé par l'absence de progrès en ce qui concerne l'ouverture des axes routiers essentiels sur la ligne de front dans la province de Hodeïda.

Malgré les avancées réalisées au cours du second semestre de 2023, le niveau de coopération du Gouvernement yéménite a fluctué au début de l'année 2024, compte tenu de la montée du discours anti-Accord de Stockholm et des incitations publiques à une reprise des hostilités et à une action militaire dans l'intention de reprendre les ports de Hodeïda. En réponse, la Chef adjointe de la Mission s'est rendue à Aden en janvier 2024 pour dialoguer avec les autorités. Toutefois, le Gouvernement n'a pas approuvé le voyage qu'elle a effectué dans les districts du sud de la province de Hodeïda qui sont sous son contrôle.

En avril 2024, le Chef de la Mission s'est entretenu avec le Ministre de la défense et le chef de la délégation gouvernementale auprès du Comité de coordination du redéploiement afin de faire lever les restrictions imposées aux déplacements de la Mission. Les progrès accomplis ont été consolidés par la visite que le Chef de la Mission a effectuée à Aden, Khokha et Heïs entre le 20 et le 29 avril 2024. La visite a permis au Gouvernement, aux membres de sa délégation auprès du Comité et à la Mission de confirmer qu'ils avaient une compréhension commune du mandat de celle-ci et de garantir la reprise des activités et patrouilles menées par la Mission dans le sud de la province.

Entre juin 2023 et mai 2024, le Chef de la Mission a présidé neuf réunions tenues avec la délégation houthiste auprès du Comité de coordination du redéploiement. Ces dialogues réguliers ont abouti à l'augmentation des patrouilles menées dans le port de Hodeïda par la MINUAAH et permis d'étendre ses missions de contrôle aux districts sous le contrôle des houthistes qui sont touchés par le conflit et situés sur la ligne de front dans le sud de la province.

Malheureusement, aucune des parties au Comité de coordination du redéploiement ne compte de femmes. Malgré cela, la MINUAAH s'efforce de dialoguer avec les femmes là où elle le peut, de part et d'autre de la ligne de front dans la province de Hodeïda, ainsi qu'à Aden et Sanaa, dans la mesure du possible. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de la volonté plus large de la Mission de faire avancer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité au Yémen.

Enfin, les problèmes relatifs à la délivrance des visas et permis de résidence nécessaires au personnel de la Mission pour travailler dans les zones contrôlées par le Gouvernement et les houthistes ont été réglés, ce qui témoigne d'une meilleure coopération de la part des deux parties.

### **Surveillance du cessez-le-feu et maintien du caractère civil des ports**

Les patrouilles de la MINUAAH dans les ports de Hodeïda, Salif et Ras Issa se sont poursuivies malgré les contraintes considérables imposées par les houthistes, qui ont notamment limité les patrouilles aux dates, heures et itinéraires approuvés au préalable et empêché les observateurs militaires de la Mission de recueillir librement des informations au cours des patrouilles. Malgré ces difficultés, la Mission demeure

fermement résolue à accomplir les tâches qui lui ont été confiées et s'efforce constamment d'étendre et d'intensifier ses patrouilles dans les ports de la mer Rouge. À l'heure actuelle, elle effectue des patrouilles dans le port de Hodeïda deux fois par semaine et dans les ports de Salif et Ras Issa une fois par semaine, ce qui représente une augmentation du nombre de patrouilles de routine dans les sites portuaires, passant à une moyenne de 11 par mois depuis mars 2024, contre une moyenne de 7 par mois entre juin 2023 et février 2024. Les dialogues tenus avec les représentants des houthistes au sein du Comité de coordination du redéploiement permettent de continuer à accroître le nombre de patrouilles, y compris dans la ville de Hodeïda.

Compte tenu des limites qui lui sont imposées, la MINUAAH n'a pas observé directement de biens ou de manifestations militaires dans les ports de Hodeïda, Salif et Ras Issa au cours de ses patrouilles. Selon une analyse des informations publiquement accessibles, y compris les annonces faites par les houthistes et les porte-parole militaires des États Membres, depuis janvier 2024, plus de 50 % des frappes aériennes des forces militaires internationales contre les zones du Yémen contrôlées par les houthistes (dans le cadre de ce qui a été décrit comme l'opération « Poseidon Archer ») ont été menées dans la province de Hodeïda. Néanmoins, les opérations effectuées dans les ports de la mer Rouge n'ont pas été directement touchées par les frappes aériennes. Dans les zones de Salif et de Ras Issa, où un nombre important de frappes aériennes ont été menées, il a été déterminé que les sites visés se situaient entre 5 et 8 kilomètres au sud des ports, exception faite d'un bâtiment dans la zone portuaire de Salif qui a été frappé le 30 mai. Par conséquent, les patrouilles de la MINUAAH dans les ports se sont poursuivies sans interruption. Au cours de la période considérée, 102 patrouilles ont été effectuées pour surveiller les ports.

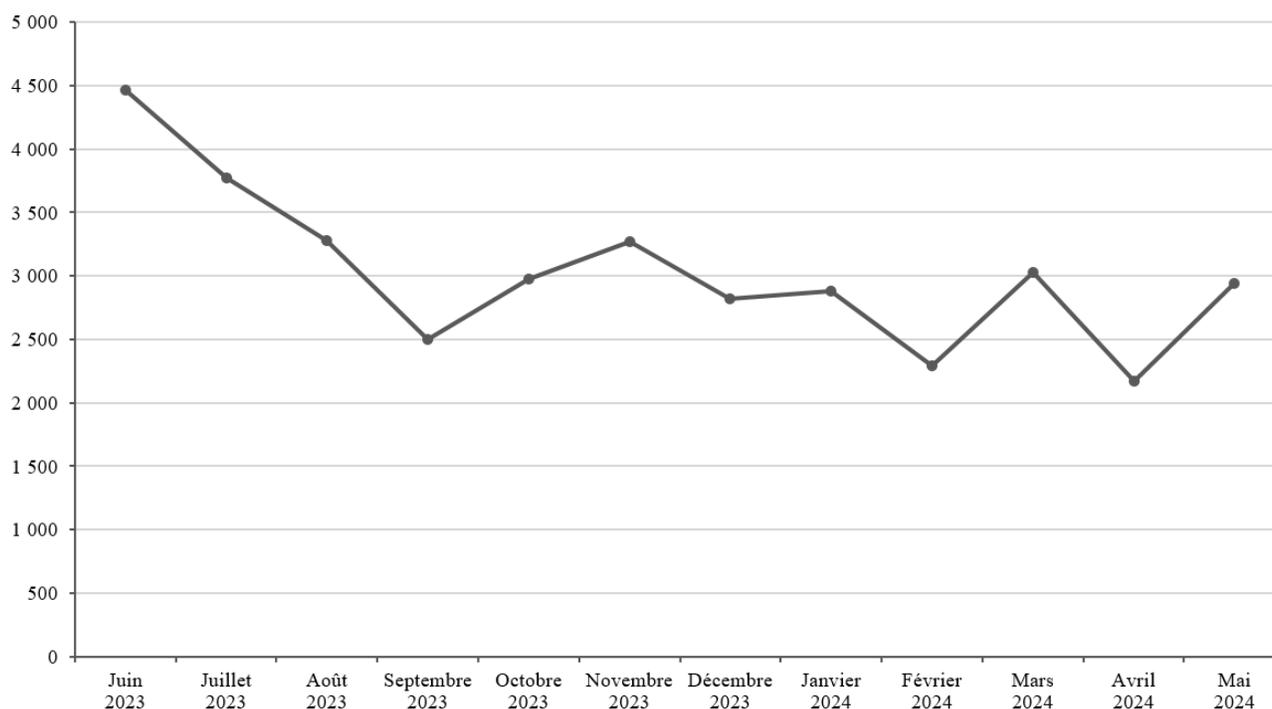
Malgré les déclarations de plus en plus agressives du Gouvernement, qui a lancé un appel à la reprise des ports de Hodeïda, Salif et Ras Issa, et la montée des tensions en mer Rouge, la Mission n'a pas observé d'incidence notable sur le nombre de navires arrivant dans les ports, et les niveaux mensuels d'importation sont restés généralement stables. Entre le 1<sup>er</sup> juin 2023 et le 31 mai 2024, 480 navires ont accosté dans les ports de la mer Rouge, ce qui représente une augmentation de 68 % par rapport à la même période un an plus tôt. Parmi ces navires, 33 % transportaient des denrées alimentaires (à des fins commerciales et humanitaires) et 23 % du carburant. Selon le Programme alimentaire mondial, les importations les plus importantes de denrées alimentaires et de carburant par les ports de la mer Rouge, dont le suivi est assuré depuis 2022, ont été enregistrées en avril 2024.

La MINUAAH a augmenté ses patrouilles dans les districts de la province en première ligne et touchés par le conflit, conformément à son mandat de surveillance du cessez-le-feu dans l'ensemble de la province. Elle a effectué 29 patrouilles et visites au cours de la période considérée. Il s'agissait notamment de patrouilles dans les districts de Heïs et de Khokha, sous le contrôle du Gouvernement, et dans les districts de Doureïhimi, Beït el-Faqih, Touheïta et Zebid, sous le contrôle des houthistes. Les patrouilles sur la ligne de front ont été améliorées à l'aide d'outils de systèmes d'information géographique et de méthodes plus fiables de collecte de données sur les violations du cessez-le-feu. La MINUAAH continue d'insister auprès du Gouvernement sur la nécessité d'effectuer des patrouilles régulièrement pour surveiller l'application du cessez-le-feu et s'efforce d'accroître le nombre de patrouilles dans les districts contrôlés par les houthistes et proches de la ligne de front.

Signe de son appui aux activités de surveillance, la délégation gouvernementale auprès du Comité de coordination du redéploiement a continué à communiquer à la Mission des données sur les violations du cessez-le-feu, ce qu'elle avait recommencé à faire en mai 2023, après une pause de trois ans. Entre le 1<sup>er</sup> juin 2023 et le 31 mai 2024, 36 386 violations du cessez-le-feu ont été signalées par les parties. La tendance

générale coïncide avec la diminution des combats dans la province de Hodeïda. Toutefois, depuis septembre 2023, le nombre de violations du cessez-le-feu signalées est resté constant, entre 80 et 100 par jour (voir la figure ci-dessous). Ces violations étaient principalement dues à des tirs d'armes de petit calibre, qui s'accompagnaient parfois de l'utilisation d'armes de plus gros calibre. En outre, les tirs d'artillerie et de mortiers se sont multipliés ces derniers mois, un problème qui pourrait être lié à la multiplication des activités de reconnaissance menées à l'aide de drones. Les forces houthistes, en particulier, ont intensifié leurs activités liées aux drones, ce qui laisse entendre qu'elles s'en servent comme moyen d'acquisition d'objectifs pour lancer des tirs d'artillerie et de mortiers sur les positions tenues par les forces gouvernementales. Les informations communiquées quotidiennement par les parties témoignent de leur volonté de mettre en œuvre l'Accord de Stockholm et de la possibilité de poursuivre le dialogue en faveur de la désescalade. Dans le même temps, les violations quotidiennes rappellent le risque d'escalade militaire rapide et la nécessité des patrouilles effectuées par la MINUAAH sur la ligne de front et dans les districts touchés par le conflit.

#### Nombre de violations du cessez-le-feu signalées, par mois, juin 2023-mai 2024



#### Coordination avec les parties concernées par l'Accord de Stockholm

La coordination avec les parties prenantes de l'Accord de Stockholm reste l'une des priorités essentielles de la MINUAAH. Les relations entre celle-ci et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen sont d'une importance primordiale et, selon les besoins et dans le cadre du mandat de la Mission, tous les efforts possibles sont déployés pour appuyer l'action menée par l'Envoyé spécial en vue de parvenir à une paix durable au Yémen. La MINUAAH s'est également efforcée de renforcer sa coopération avec le Bureau du Coordonnateur résident pour le Yémen et l'équipe de pays des Nations Unies. Elle a continué à travailler dans le cadre des mécanismes établis afin d'échanger des informations régulièrement et de collaborer sur certaines initiatives, le cas échéant. Elle a notamment fourni un soutien logistique

et opérationnel à l'opération de sauvetage du FSO *Safer*, menée entre avril et août 2023.

Au cours de la période considérée, la MINUAAH a organisé des missions conjointes de contrôle et d'évaluation avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans les districts touchés par le conflit qui se situent dans les zones contrôlées par le Gouvernement dans les districts du sud de la province de Hodeïda. Il s'agissait notamment de missions dans des zones où l'accès humanitaire était auparavant extrêmement limité, mais qui constituent une partie essentielle des activités de surveillance et de patrouille de la Mission. Les villages de Rawan et de Heïma, par exemple, étaient auparavant totalement inaccessibles à l'équipe de pays des Nations Unies. L'objectif de ces missions conjointes consistait à observer la situation humanitaire dans ces zones, en particulier les conditions auxquelles se heurtaient les personnes déplacées, et à cerner les risques et à évaluer la dynamique du conflit. Des dirigeants locaux et des responsables du Gouvernement se sont également joints à certaines missions. Les patrouilles ont révélé que les villages situés à proximité de la ligne de front dans la province de Hodeïda avaient désespérément besoin d'une assistance en matière d'eau et d'assainissement, de santé, d'éducation, d'hébergement et de moyens de subsistance.

À la fin de l'année 2023, la MINUAAH a commencé à mettre en œuvre ses premiers projets à effet rapide afin de faciliter l'instauration d'un environnement propice à l'exécution de son mandat. Ces projets ont multiplié de manière considérable les possibilités de collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies sur le terrain. Ils représentent également pour la MINUAAH un outil important de dialogue avec les autorités et populations locales. La Mission a mené à bien quatre projets à effet rapide dans les districts de Khokha et de Heïs, qui ont profité à plus de 5 000 écoliers, dont l'environnement d'apprentissage a été amélioré, et permis de venir en aide aux femmes, en leur offrant une formation professionnelle et en apportant un appui au renforcement des capacités à une organisation locale de femmes. La construction d'une salle d'accouchement dans une clinique à Khokha et la rénovation de quatre salles de classe dans une école, également à Khokha, devraient être achevées en juin 2024. La MINUAAH s'est d'abord heurtée à des difficultés en essayant de mettre en œuvre ses projets à effet rapide dans les zones contrôlées par les houthistes, mais la situation a commencé à s'améliorer en 2024, après que les autorités locales se sont engagées à aider la Mission à définir les projets à mener en priorité.

LA MINUAAH a continué de s'acquitter de son mandat de coordination de la lutte antimines dans la province de Hodeïda, tout en aidant le Bureau du Coordonnateur résident à restructurer les interventions nationales menées à cet effet après la fin du financement du projet de lutte antimines du Programme des Nations Unies pour le développement en juin 2023. Cette perte de ressources a eu d'importantes répercussions sur les activités de lutte antimines dans l'ensemble du Yémen, puisqu'elle a notamment entraîné l'interruption de la plupart des opérations de déminage dans les zones contrôlées par les houthistes. Elle a également eu un effet notable dans les zones contrôlées par le Gouvernement, où les organisations non gouvernementales internationales et le Comité international de la Croix-Rouge étaient les seules entités à mener des activités de déminage, à l'aide de leurs propres sources de financement.

La MINUAAH s'efforce constamment de renforcer les activités menées en coordination avec les autorités locales chargées de la lutte antimines, les organisations internationales non gouvernementales de déminage et l'équipe de pays des Nations Unies. Ces efforts se traduisent par une relation et une coopération plus étroites avec les deux centres de coordination de la lutte antimines au Yémen, situés à Aden et à

Sanaa. La Mission continue de renforcer son partenariat avec les deux entités afin de réduire les effets des mines et des restes explosifs de guerre sur la population civile dans la province de Hodeïda. Dans le cadre de la collaboration avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies autour d'initiatives conjointes et des efforts de coordination liés à la lutte antimines, elle a notamment mené des activités avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. La MINUAAH a déployé des moyens supplémentaires de lutte contre les mines à Aden afin de renforcer son appui au Gouvernement yéménite et d'aider à réaliser des progrès dans la lutte antimines dans les zones de la province contrôlées par le Gouvernement.

En outre, la MINUAAH a continué à améliorer la base de données exhaustive dont elle se sert pour enregistrer tous les incidents liés aux mines terrestres et aux restes explosifs de guerre dans la province et pour publier sa fiche d'information mensuelle sur la lutte antimines, dans laquelle on trouve des informations sur les activités menées à cette fin dans la province. La fiche d'information constitue une ressource précieuse pour les acteurs luttant contre les mines au Yémen, preuve supplémentaire du rôle de coordination de la MINUAAH.

### **Observations**

L'Accord sur Hodeïda et les activités de la MINUAAH demeurent essentiels à la réalisation des objectifs à long terme de stabilité dans la province de Hodeïda et de paix durable au Yémen, malgré les tensions régionales actuelles. La montée inquiétante des discours hostiles à l'Accord de Stockholm ne fait que saper le processus politique général au Yémen et crée les conditions propices à une éventuelle escalade militaire qui pourrait mettre en péril les progrès accomplis à ce jour. J'exhorte toutes les parties à respecter les engagements qu'elles ont pris dans le cadre de l'Accord sur Hodeïda et à coopérer avec la Mission dans l'exécution de son mandat.

Il est essentiel que les ports de la mer Rouge restent pleinement opérationnels, compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la réapparition du choléra au Yémen. L'acheminement de l'aide humanitaire, des médicaments, des denrées alimentaires, du carburant et d'autres marchandises au Yémen par les ports de la mer Rouge est non seulement indispensable si l'on veut éviter une dégradation des conditions humanitaires dans le pays, mais également une condition qui demeure fondamentale à l'instauration d'une paix durable au Yémen. Le retour à une confrontation militaire directe au sujet des ports ne ferait que plonger la population du pays dans une situation encore plus désastreuse et prolonger un conflit dévastateur.

La MINUAAH continue de jouer un rôle essentiel dans le maintien des échanges entre les parties à l'Accord sur Hodeïda en s'employant à faciliter le dialogue au sein du Comité de coordination du redéploiement, dont la réactivation, qui s'impose pour la mise en œuvre de l'Accord, se fait toujours attendre. Elle demeure résolue à rétablir un mécanisme conjoint de coordination du redéploiement et offre aux parties le cadre et les occasions nécessaires à cette fin. Elle poursuivra les efforts faits en ce sens et mettra à disposition tous les moyens disponibles pour désamorcer les tensions et renforcer la confiance entre les parties. Le retour du Gouvernement aux réunions bilatérales du Comité et la reprise de la communication d'informations relatives aux violations du cessez-le-feu constituent des avancées importantes vers le rétablissement du caractère conjoint du Comité et de ses mécanismes subsidiaires. Ces progrès font également ressortir l'importance de la présence de la Mission, qui

surveille les violations du cessez-le-feu, prévient toute escalade et dissuade les parties de mener des opérations offensives dans la province de Hodeïda.

La MINUAAH effectue ses patrouilles et ses contrôles en dépit des strictes restrictions que les parties imposent à sa liberté de circulation. J'exhorte toutes les parties à assurer à la Mission un accès sans entrave dans l'ensemble de la province de Hodeïda. Les houthistes doivent lui permettre de patrouiller librement dans les ports de Hodeïda, Salif et Ras Issa. De même, les patrouilles que la MINUAAH effectue dans les zones de front sous le contrôle du Gouvernement ne doivent pas faire l'objet de nouvelles restrictions, la Mission devant être autorisée à effectuer des patrouilles régulières, du district de Khokha à celui de Heïs. Les patrouilles effectuées dans les ports de la mer Rouge restent essentielles pour prévenir la militarisation de ces ports et préserver leur caractère civil. L'organisation de visites de contrôle régulières dans les districts disputés du sud, de part et d'autre de la ligne de front, est également un élément crucial du rôle que joue la Mission pour ce qui est d'assurer la surveillance et de prévenir toute escalade dans la province de Hodeïda. Ces visites sont également fondamentales pour établir des relations de confiance avec les populations vivant dans ces zones et instaurer la confiance à l'égard de l'Accord sur Hodeïda.

La réduction de l'impact des mines terrestres et des restes explosifs de guerre sur la population civile de la province de Hodeïda continuera de figurer parmi les principales préoccupations de la MINUAAH. Le rôle de coordination de la Mission dans la lutte antimines a été considérablement renforcé au cours de l'année écoulée, de part et d'autre de la ligne de front. En outre, grâce à ses compétences techniques en matière de lutte contre les mines, la MINUAAH est devenue une référence à ce sujet pour l'ensemble des entités des Nations Unies au Yémen. La création d'un environnement sûr à Hodeïda, exempt de la menace des mines et des restes explosifs de guerre, est un élément essentiel de la trajectoire vers la paix et la stabilité dans la province. Le grand nombre de victimes de mines terrestres et de restes explosifs de guerre dans la province de Hodeïda, parmi lesquelles on compte de nombreux enfants, est particulièrement préoccupant.

En mettant en œuvre ses premiers projets à effet rapide, la MINUAAH a pu renforcer sa mobilisation auprès de la population et constituer une base inclusive de soutien à l'Accord sur Hodeïda au niveau local. Les projets à effet rapide ont également offert de nouvelles possibilités de coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et, en offrant un meilleur accès, ont permis de mieux comprendre les besoins humanitaires dans les districts touchés par le conflit et situés sur la ligne de front dans la province de Hodeïda. Par ailleurs, la facilitation par la Mission de deux visites d'observation conjointes dans les villages de Heïma et de Rawan avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a également constitué une contribution importante à cette fin, et d'autres patrouilles sont prévues en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. Pour que les questions de genre soient directement prises en compte dans la planification de ses activités et l'exécution de son mandat et que l'ensemble du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au Yémen soit mis en œuvre, la MINUAAH poursuit ses activités de sensibilisation auprès des populations et des autorités locales et sa coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, en donnant la priorité au dialogue avec les hautes responsables des organismes nationaux basés à Aden. La Mission s'est heurtée à des difficultés importantes lorsqu'il s'agissait de dialoguer avec des dirigeantes dans les zones contrôlées par les houthistes, mais poursuivra néanmoins les efforts déployés en ce sens.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) António **Guterres**

---